



## Mi temps therapeutique refuse par la cpam

Par **rositaanita**, le **27/09/2011 à 16:49**

Bonjour,rnrnj ai repris le travail à temps plein jusqu'au 26 aout, et depuis le 26 aout je suis en mi temps thérapeutique.rnrnLa CPAM me le refuse au motif que j aurai due etre en arret total au moins une semaine avant de demander le mi-temps.rnrnPar ailleurs, le médecin n'a pas coché sur l'arret de travail que le mi-temps etait en relation avec une maladie de longue durée, je suis en ALD.rnrnOn me dit de fournir un certificat médical précisant que je suis dans l'incapacité de travailler à temps plein.rnrnJe suis perdue.rnrnje voudrais savoir s'il aurait fallu attendre l'accord du médecin conseil pour commencer le mi temps alors que j'ai commencé le mi-temps thérapeutique en accord avec mon employeur.rnrnMerci de me répondre

Par **pat76**, le **27/09/2011 à 16:54**

BonjourrnrnVous avez-vu le médecin du travail pour bénéficier d'un travail à mi-temps thérapeutique?

Par **rositaanita**, le **27/09/2011 à 16:57**

Oui il a accepté le mi temps thérapeutique

Par **rositaanita**, le **27/09/2011 à 17:01**

La CPAM refuse donc de me payer les indemnités journalières.rnrnJe vais faire un recours amiable

Par **rositaanita**, le **27/09/2011** à **17:11**

J'ai enchainé le mi-temps thérapeutique après avoir repris un mois à temps complet.rnrnJe suis dans le cas où le mi-temps thérapeutique n'est pas consécutif à un arrêt de travail.rnrnJe remplis les conditions posées par la jurisprudence puisque il procède de l'affection ayant donné lieu à l'arrêt de travail initial et que l'impossibilité de poursuivre l'activité à temps complete est médicalement justifié

Par **pat76**, le **27/09/2011** à **17:26**

RebonjourrnrnVous aviez remis le certifiact du médecin du travail indiquant l'obligation d'avoir à emploi à mi-temps thérapeutique, à la CPAM.rnrnVotre recours devra se faire devant le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale qui est seul compétent pour juger le dossier.

Par **rositaanita**, le **27/09/2011** à **17:28**

Non,rnrnJe vais appeler le médecin du travail et lui demander qu'il écrive au médecin conseil de la CPAM